



# Collaboration avec l'Agence européenne de défense

**Le 16 mars 2012, la Suisse et l'Agence européenne de défense (AED) de l'Union européenne (UE) ont signé l'accord de coopération en matière d'armement (Framework for Cooperation). Non contraignant sur le plan juridique, cet accord fixe le cadre de la collaboration avec l'AED et permet à la Suisse d'entretenir une coopération multilatérale dans tous les domaines d'activité de l'AED tels que la recherche, le développement, l'acquisition d'armements ainsi que la formation et l'entraînement.**

**Il sert les intérêts politiques de la Suisse en matière de défense, de sécurité et d'armement. La Suisse choisit librement les informations qu'elle veut échanger ainsi que les projets et programmes auxquels elle désire participer.**

## Chronologie

- 11.12.2020 approbation par le Conseil fédéral de la participation à un programme d'exercices pour hélicoptères organisé par l'AED
- 06.2020 signature d'un accord de collaboration sur le projet de test et d'évaluation d'équipements de protection individuelle
- 2018-2020 premier projet de coopération – étude ayant pour thème la protection de systèmes autonomes contre des interférences ennemies
- 16.03.2012 signature et entrée en vigueur de l'accord de coopération entre la Suisse et l'AED

## Contexte

L'AED a été créée en 2004 dans le but de renforcer la coopération et la coordination multilatérales dans les domaines du développement des capacités de défense, de la recherche et de la technologie, ainsi que dans celui de l'acquisition des armements au sein de l'UE. Établie à Bruxelles, elle regroupe 26 des 27 États membres de l'UE, le Danemark menant sa politique de sécurité militaire exclusivement dans le cadre de l'OTAN. L'AED emploie quelque 170 personnes et dispose d'un budget annuel de 37,5 millions d'euros. Elle s'acquitte en priorité des tâches suivantes:

- soutenir le développement et l'amélioration des capacités de défense (p. ex. en développant les capacités de manière coordonnée, en mettant sur pied des activités de formation conjointes et en harmonisant des normes);
- promouvoir la recherche et la technologie dans le secteur de la défense (p. ex. en lançant, en soutenant et, le cas échéant, en cofinçant des projets menés conjointement par plusieurs États);
- assumer un rôle de coordination pour favoriser une coopération structurée en matière de défense sur le continent européen (p. ex. en établissant des statistiques et des comparaisons sur les effectifs militaires et les budgets de défense nationaux);

- créer un marché européen compétitif pour les équipements de défense (p. ex. en garantissant la transparence, l'accès réciproque aux marchés ainsi que la concurrence lors de l'acquisition d'armements au plan national).

Seuls les États membres de l'UE peuvent faire partie de l'AED. Les autres pays intéressés peuvent toutefois participer à des projets et à des programmes spécifiques. La Norvège (2006), la Serbie (2013) et l'Ukraine (2015) ont signé à cette fin un accord de coopération avec l'AED. Quant à la Suisse, elle a conclu avec elle, en 2012, un accord juridiquement non contraignant (Framework for Cooperation), qui fixe le cadre organisationnel de sa coopération avec l'agence. Les deux parties ont en outre entamé des négociations sur un accord en matière de protection de l'information.

## Importance pour la Suisse

En vigueur depuis le 16 mars 2012, l'accord de coopération avec l'AED permet à la Suisse de connaître la teneur des projets et des programmes mis en œuvre ou prévus dans le cadre de la coopération européenne en matière d'armement ainsi que des activités de formation et d'entraînement proposées.

Elle peut ainsi identifier les projets, programmes et activités ad hoc qui pourraient l'intéresser. Elle a aussi la possibilité de participer à des forums d'experts et aux travaux de groupes de recherche spécifiques.

La coopération avec l'AED lui permet par ailleurs d'être informée de manière précoce des évolutions en matière de politique d'armement et de défense, d'asseoir la position de la Suisse en tant que pôle de recherche et de technologie et d'étoffer le programme de formation et d'entraînement ordinaire de l'armée. Elle s'inscrit ainsi dans la stratégie d'armement de la Suisse, qui prévoit des coopérations internationales pour garantir l'accès à des technologies, compétences et capacités industrielles clés.

Du côté suisse, la coordination de la coopération relève d'armasuisse, le centre de compétences du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour les acquisitions et les technologies. La Suisse a détaché une personne auprès de la mission suisse à Bruxelles pour assurer le contact entre l'AED et armasuisse.

Cet accord ne prévoit aucune obligation, pour la Suisse, de transmettre des informations données ou de participer à des projets et programmes spécifiques de l'AED. La Suisse peut librement décider de sa participation. Si elle choisit de s'associer à un projet ou programme concret de l'agence, elle doit conclure des arrangements administratifs et techniques supplémentaires avec tous les États partenaires.

### Coopérations en cours

La Suisse participe actuellement à un projet de recherche mené par l'AED dans le domaine des équipements de protection. Le Conseil fédéral a en outre approuvé la participation des Forces aériennes suisses au programme d'exercices pour hélicoptères organisé par l'AED (cf. Projets avec participation suisse).

Des représentants et représentantes suisses siègent en outre dans plusieurs groupes de travail et de recherche de l'agence (p. ex. dans les domaines du cyberspace, de l'environnement et de l'énergie), qui s'emploient à mettre sur pied des réseaux d'experts, à suivre les évolutions technologiques et à lancer des projets communs. Enfin, la Suisse a accès à la banque de données CODABA (Collaborative Database), qui sert à l'échange d'informations sur la planification et les programmes de défense ainsi que sur la planification des capacités. Cet accès lui permet d'être informée des possibilités existantes en matière de coopération multilatérale et d'anticiper les évolutions en matière d'armement.

Projets avec participation suisse:

- Programme d'exercices pour hélicoptères (Helicopter Exercise Program, HEP): le Conseil fédéral a approuvé le 11 décembre 2020 la participation de la Suisse au programme d'exercices pour hélicoptères. Cette décision permet à des pilotes suisses de prendre part à des exercices internationaux basés sur des expériences opérationnelles concrètes et de suivre des cours portant sur la planification des interventions et la guerre électronique. Les Forces aériennes suisses peuvent ainsi compléter leur offre de cours avec des matières qui dépassent le cadre de la formation ordinaire assurée en Suisse. Dès que la procédure de signature de l'accord de programme correspondant entre le DDPS et l'AED aura abouti, les Forces aériennes suisses pourront participer pleinement au HEP.
- Programme visant à tester et à évaluer des équipements de protection individuelle (Test & Evaluation Personal Protection Equipment, T&E PPE): depuis juin 2020, la Suisse prend part au programme visant à tester et à évaluer des équipements de protection individuelle, qui poursuit deux objectifs: apprendre au personnel technique à reconnaître et interpréter les divergences entre divers tests ou évaluations d'équipements de protection individuelle et à comparer entre eux les résultats de tests effectués dans différents laboratoires sur des objets d'étude identiques.

De 2018 à 2020, la Suisse a en outre participé à une étude sur le thème de la protection de systèmes autonomes contre des interférences ennemies (Protection of Autonomous Systems against Enemy Interference, PASEI), dont l'objectif consistait à identifier les types potentiels d'attaques hostiles sur les systèmes mobiles sans pilote autonomes et semi-autonomes et à formuler des propositions quant aux mesures de protection envisageables. Une participation à l'étude de suivi PASEI II est à l'examen.

#### Lien vers le document PDF

[https://www.eda.admin.ch/content/dam/europa/de/documents/fs/22-FS-EVA-Zusammenarbeit\\_de.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/europa/de/documents/fs/22-FS-EVA-Zusammenarbeit_de.pdf)

#### Renseignements

armasuisse  
Tél. +41 58 464 57 01, [info@armasuisse.ch](mailto:info@armasuisse.ch), [www.armasuisse.ch](http://www.armasuisse.ch)

Division Europe DE  
Tél. +41 58 462 22 22, [europa@eda.admin.ch](mailto:europa@eda.admin.ch)  
[www.dfae.admin.ch/europe](http://www.dfae.admin.ch/europe)